Image not found or type unknown

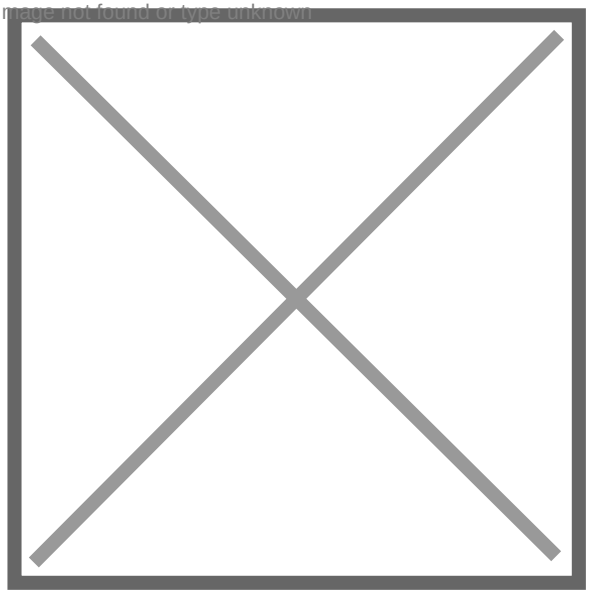

Credit a la consommation, payer pour une autre personne

Par **mahono**, le **22/10/2008** à **11:32**

bonjour
voila je vous expose mon probleme
Je viens de quitter ma copine avec qui j ai vecu 2 ans et demi. Pendant cette periode, elle a fait un credit a la consommation avec complication j'explique
Le contrat est a mon nom mais les prelevements se faisaient sur son compte a elle
Aujourd hui elle m annonce qu elle ne paiera plus
Ai je droit a un recours quelconque ou suis je oblige de payer car je suis sur le contrat ?
merci de vos reponses

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **14:01**

Bonjour,

malheureusement si vous avez signé le contrat de prêt vous n'aurez pas d'autre solution que de l'honorer.

Ets-elle elle aussi co-signataire ? ou êtes-vous le seul signataire ?

Cordialement.

Par **mahono**, le **22/10/2008** à **15:26**

elle est aussi co signataire
j ai vraiment aucun recours ??
merci d avoir repondu deja aussi vite a ma question

Par **ellaEdanla**, le **22/10/2008** à **16:38**

re-bonjour,

Puisque vous avez signé tous les deux le contrat de prêt, l'organisme de crédit peut réclamer à l'un ou à l'autre de payer la totalité.

Par la suite celui qui à tout payer peut saisir le Tribunal afin de demander à l'autre de le rembourser de sa part. Pour cela, consultez un avocat.

Cordialement.

Par **mahono**, le **23/10/2008** à **09:27**

merci beaucoup d avoir repondu aussi vite

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés